

Le compte rendu de la séance du 12 septembre.

Les conseillers commencent par observer une minute de silence à la mémoire d'Emile Tasson, décédé le 11 septembre. Emile était une figure bien connue dans notre ville, pour y avoir exercé de nombreuses fonctions. Au niveau politique (1er échevin - Instruction Publique et Fêtes, de 1965 à 1976, bourgmestre F.F. de juin 1972 au 1er janvier 1973, conseiller communal de 1977 à 1982...) et associatif (fondateur du Cercle Royal Dramatique Art et Plaisir en 1946 et président depuis 1990, membre du Comité des Fêtes de Céroux de 1945 à 1996, fondateur et président des Fêtes de Wallonie de 1977 à 2005, président du Syndicat d'Initiative de 1984 à 2005, vice-président de la Foire Commerciale de Mousty de 1961 à 1974, vice-président de la Philharmonie Royale Concordia de 1988 à 2000...

Le directeur financier Bernard Dewel est confirmé dans la fonction qu'il occupe depuis février 2016. Il prête serment (notre photo).

Le commandant de la zone de secours du Brabant wallon Philippe Filleul présente le programme pluriannuel de politique générale de la zone (un exercice qu'il effectue dans toutes les communes du Brabant wallon). Les conseillers sont particulièrement attentifs aux statistiques 2016 qui concernent Ottignies-Louvain-la-Neuve : 90 incendies « intérieur », 34 incendies « extérieur » (feux de broussailles, poubelles, voitures...), 181 autres interventions urgentes, 185 interventions non-urgentes (les nids de guêpes, par exemple), 1075 interventions pour l'aide médicale urgente (ambulances). Le rapport d'activités peut être consulté sur le site www.zsbw.be. Les pompiers sont remerciés et applaudis pour le courageux travail qu'ils accomplissent.

Police, personnel communal...

Le bourgmestre Jean-Luc Roland évoque la sécurisation de l'accès au commissariat de police, qui nécessite une modification au budget extraordinaire (investissement) de la zone. Il parle aussi de l'acquisition au prix coûtant d'un appartement de 3 chambres dans un nouvel immeuble au Petit-Ry, qui pourra être mis en location à un prix moins élevé que celui du marché (logement public).

Le règlement de police portant sur les heures de fermeture des locaux d'animation étudiante - qui avait fait grand bruit lors de son instauration en 2011 - est reconduit pour une durée de trois ans. Un seul changement : les cercles seront invités à communiquer clairement la date de leur soirée animée (plus bruyante que les trois autres soirées de la semaine), pour simplifier le travail de la police.

Les locataires d'une des quatre maisons propriétés de la Ville à la rue de la Sapinière quittent leur logement. Ce sera l'occasion d'y organiser un 3e co-accueil, en plus des deux co-accueil des petits déjà en place dans les maisons voisines, à l'initiative du CPAS.

Dix conseillers de la minorité s'abstiennent au sujet de la modification du cadre du personnel communal. Il s'agit de créer quatre nouvelles fonctions (celle de directeur général adjoint et trois fonctions au service Travaux : brigadier-chef et contremaîtres) et d'en supprimer deux (auxiliaires professionnel(le)s). Le conseiller Jacques Otlet regrette que les titres ne soient pas accompagnés d'une monographie de fonction : « *On définit généralement ce dont on a besoin*

avant de créer un poste. Ici, vous travaillez à l'envers. En termes de bonne gouvernance, c'est un peu difficile. » Le bourgmestre explique qu'il s'agit notamment de reconnaître le travail de statutaires du service Travaux qui ne peuvent plus progresser dans leur carrière. Les monographies seront rédigées au moment de l'appel à candidatures.

Le bourgmestre détaille le contenu de l'ordonnance de police pour la 40e édition des 24Heures vélo (les 25 et 26 octobre). Le contexte sécuritaire impose la protection du site par des barrières Heras, avec 11 entrées. Il y aura un contrôle des sacs à l'approche des trois zones où sept concerts sont prévus. La place des Sciences ne sera pas utilisée.

Un feu tricolore sera installé à l'angle de la rue du Culot et de l'avenue Provinciale (Mousty), pour sécuriser la traversée des cyclistes qui veulent rejoindre la rue du Ry (la première rue cyclable !) en venant de la rue du Culot. Cela facilitera aussi le tourne-à-gauche en direction du carrefour des Coquerées. Le conseiller Jacques Otlet espère que l'impact de la création de ce feu a été bien étudié, vu la proximité du carrefour des Coquerées : il craint notamment des remontées de files en direction du rond-point de Court-Saint-Etienne. « *Le Service Public de Wallonie a estimé que c'était faisable. Je leur fais confiance pour démanteler le feu en cas de problème* » rassure l'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes.

Il est aussi question du rond-point du carrefour d'En-Bas, quand on accède à Louvain-la-Neuve par le bd André Oleffe (sous le projet Agora en cours de construction). Plusieurs conseillers le trouvent dangereux. Le bourgmestre attirera l'attention de la police sur le manque de visibilité. « *Peut-être que le problème résulte du fait que les travaux ne sont pas terminés* », avance la conseillère Monique Misenga.

Un SOL à Louvain-la-Neuve

Alors que la Ville voit arriver « plic-ploc » une série de demandes de permis de bâtir (pour l'extension du centre commercial de L'esplanade, mais aussi pour des ensembles de logements, des bureaux... des projets chacun d'une envergure certaine), comment assurer l'harmonie de l'ensemble ?

Le Collège propose aux conseillers d'approuver la réalisation d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) pour la zone comprise entre la place de l'Accueil, l'avenue George Lemaître d'un côté et la résidence de Lauzelle de l'autre, jusqu'à la passerelle du futur quartier Courbevoie. Le but est d'avoir une vision d'ensemble sur l'avenir de cette zone, qui fait la jonction entre l'hyper centre de Louvain-la-Neuve et les quartiers de La Baraque et Courbevoie. De ce fait, les projets pourront être gelés tant que cette vision n'aura pas abouti, et ce pour une période de trois ans.

Pour accompagner l'élaboration de ce SOL, le Collège souhaite lancer un processus participatif, à l'image de celui organisé récemment dans le cadre du Schéma général d'aménagement du centre d'Ottignies. Il propose à la minorité d'en être, car on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait : des élections doivent avoir lieu dans un an.

Le Collège propose de reconduire le Comité de pilotage qui a préparé la consultation citoyenne sur le projet d'extension de L'esplanade. Le Comité sera chargé de préciser les modalités pour ce nouveau processus de participation, avec l'aide, certainement, d'un consultant professionnel habitué à gérer autant de participants différents.

Le conseiller Julien Tigel Pourtois considère que le Collège cherche un échappatoire dans ce dossier et craint que le SOL ne soit pas clôturé dans les trois ans. « *A 3 ans et un jour, un promoteur pourra déposer une demande de permis et vous ne pourrez plus refuser. Vous parlez d'un processus participatif, or vous en avez informé la presse avant le propriétaire et le promoteur !* » Il rappelle sa demande de modifier plutôt le Schéma de Structure Communal (SSC), pour y prévoir la mixité des fonctions et la diversité commerciale. « *Ce serait un signal fort.* »

« *Le nouveau SSC a été adopté par le Conseil communal en février dernier. La Région ne l'a pas encore approuvé, mais si nous y apportons des modifications, il faudra repasser par l'enquête publique, sous peine d'essuyer des recours. Ce serait la 3^e fois : illisible pour la population* », répond le bourgmestre. « *Le modifier fragiliserait le futur document, séance tenante : ce serait risquer de revenir à l'ancienne version du SSC, de 1997, qui prévoit moins de mixité aux abords de L'esplanade.* »

Pour l'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau, il y a intérêt à aller vite et à capitaliser sur la belle énergie née du processus participatif relatif à l'aménagement du centre d'Ottignies, de la gare et de ses abords.

Le conseiller Jacques Otlet a pris contact avec l'UCL et informe que celle-ci n'a pas l'intention d'aller à l'encontre de ce que décidera le Conseil. Cela dit, l'UCL s'inquiète du périmètre, qui comprend une zone académique (où des projets sont prévus) ainsi que le terrain promis aux chinois pour la construction d'un immeuble de logements destiné à les accueillir, dès l'ouverture du Centre Technologique Belgique-Chine (CBTC). « *Les Chinois ont une culture différente de la nôtre. Pour eux, une parole donnée est une promesse tenue. Il ne faudrait pas mettre en péril cet investissement dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est important pour l'avenir de la région.* »

Le bourgmestre répond que le SOL n'enterre pas le projet chinois pour 3 ans. Si on estime que celui-ci n'est pas problématique, le Collège n'est pas obligé de le refuser.

Au final, la mise en œuvre d'un SOL est adoptée à la quasi-unanimité. Seuls les conseillers Julien Tigel Pourtois et Nelly Roobrouck s'abstiennent.

Les chiffres du CPAS

Le président du CPAS Jacques Duponcheel présente le compte 2016 du CPAS. Avec un déficit de seulement 27.654€ (soit 0,17% du budget), on peut parler d'un résultat pratiquement à l'équilibre.

Il détaille les dépenses (dont 54% sont relatives à l'aide sociale) et leur augmentation de 14% par rapport à 2015. « *Il y a une grosse augmentation des Revenus d'Intégration Sociale (RIS) : de 24%, par rapport à 2015* ». Il énumère aussi les recettes, l'augmentation de 11% de la part communale et de 30% de la part fédérale (pour compenser l'augmentation des RIS).

Le conseiller Jacques Otlet rappelle sa demande de réaliser une étude afin de découvrir pourquoi le poids des RIS est tellement élevé chez nous, comparé aux autres communes du Brabant wallon. A ce moment, on pourra peut-être y remédier ?

« Le RIS est un droit, pas une politique. Si les conditions légales sont respectées, la personne a droit à un revenu », rappelle le président du CPAS. « Nous pourrions en connaître les causes, mais quelle sera notre marge de manœuvre ensuite ?! Une enquête, c'est coûteux. Vu les contraintes budgétaires, le CPAS n'a pas mis la priorité sur la réalisation d'une étude. »

L'échevine en charge des Bâtiments Annie Galban confirme que la bibliothèque du Douaire s'installera dans les locaux laissés libres par la pétanque. Le Cercle d'Histoire local « Chago » occupera une partie des locaux occupés jusqu'à présent par la bibliothèque.

L'échevine en charge des Aînés Julie Chantry annonce que l'enquête « Louvain4Ageing » de la Fondation Louvain, financée en partie par la Ville, va débiter (NDLR : il en a été question dans un précédent Bulletin). Les résultats permettront d'élaborer des politiques à long terme, puisque notre Ville compte de plus en plus de personnes âgées. *« J'aurais préféré que cet argent soit alloué au CPAS, pour une étude sur les causes du nombre élevé de RIS chez nous »*, commente le conseiller Jacques Otlet, qui demande à l'échevine de veiller à ce que les conventions, contrats et autres mentionnent bien Ottignies-Louvain-la-Neuve, et pas seulement Louvain-la-Neuve...

Un point prévoyait le vote d'une motion pour demander au TEC de réinstaurer le passage des bus dans la rue de la Chapelle, mais il a été retiré, une solution étant en passe d'être trouvée avec le TEC. Le bus reviendra bien à la rue de La Chapelle !